2011

Trois anniversaires

Michel Delabaye Asbl " Les Amis du Square Armand Steurs " juin 2011

2011 est l'année anniversaire de trois événements qui ont un lien avec l'histoire de Saint-Josse-ten-Noode :

- Il y a 120 ans : création de la Compagnie Intercommunale des Eaux de l'agglomération bruxelloise

- Il y a 100 ans : inauguration de la nouvelle maison communale de Saint-Josse-ten-Noode

- Il y a 80 ans : adoption du projet d'aménagement du square Armand Steurs

1891

CREATION
DE LA COMPAGNIE
INTERCOMMUNALE
DES EAUX
DE L'AGGLOMERATION
BRUXELLOISE

LE SERVICE DES EAUX

Comme toutes les grandes villes, Bruxelles a du organiser un service des eaux.

Devenue capitale, Bruxelles ne peut offrir à ses habitants que l'eau des puits particuliers ou publics, de fontaines et du système de distribution de la vétuste machine hydraulique des étangs de Saint-Josse-ten-Noode.

La roue de cette machine construite en 1601 est mue par le Maelbeek, un ruisseau qui prend sa source à l'abbaye de la Cambre.

Les eaux du Broebelaer dont la source se trouve à Etterbeek sont amenées jusqu'à un réservoir près des étangs de Saint-Josse.

Elles sont refoulées par cette machine jusqu'à une tour située près de la Porte de Louvain, point de départ d'un système de distribution d'eau

Il devient urgent de disposer d'un nouveau système de distribution d'eau.

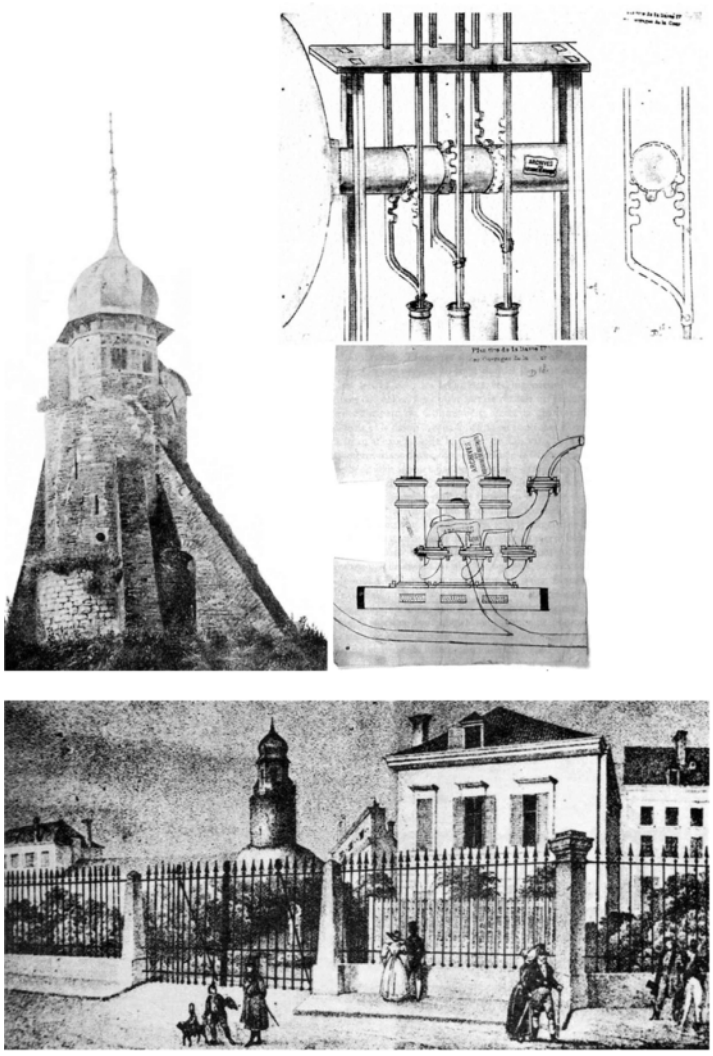

Mécanisme de la machine hydraulique et la Tour Bleue à la Porte de Louvain

UCCLE. Avenue Defré. La Source

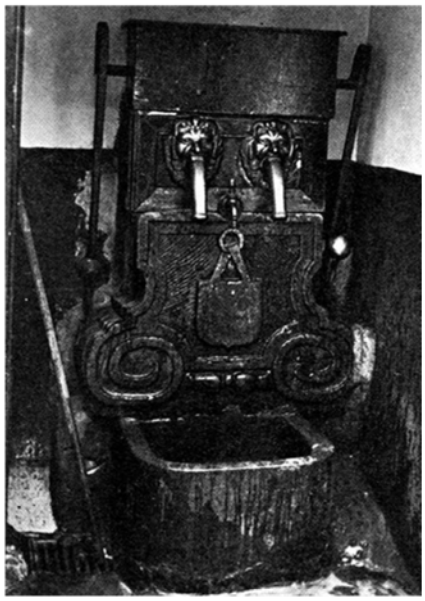

Fontaines, puits et pompe

Fin 1852, la Ville de Bruxelles décide de capter les eaux du Hain à partir de Lillois-Witterzée.

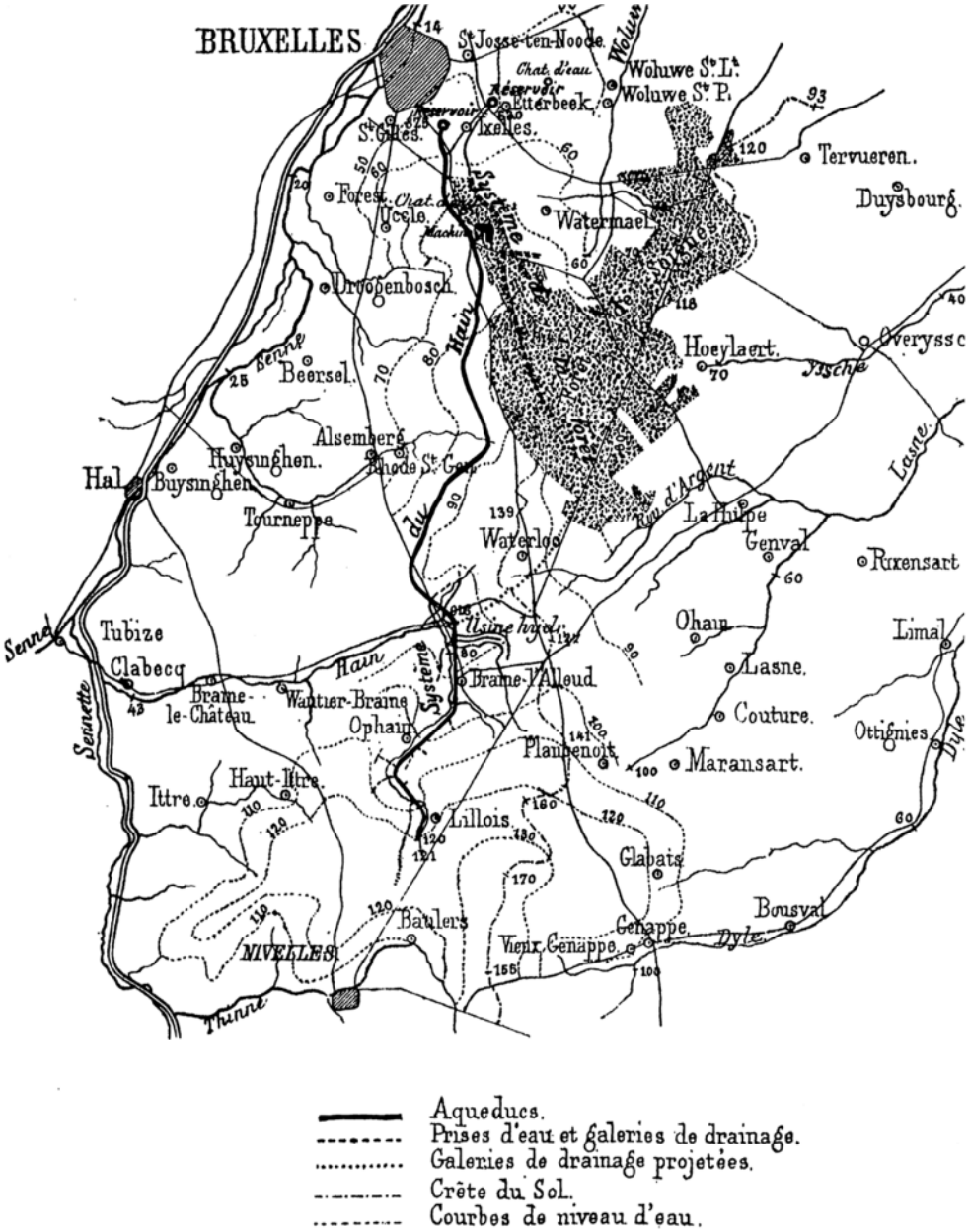

Plan d'ensemble des aqueducs et galeries de la distribution d'eau.

Le 26 septembre 1855 ce système d'adduction est inauguré en présence de Sa Majesté Le Roi Léopold Ier par la mise en fonctionnement d'une haute gerbe d'eau au centre du parc de Bruxelles.

Bien avant l'achèvement de son nouveau service de distribution d'eau, la Ville avait proposé à six communes suburbaines d'étendre ses conduites sur leur territoire afin que leurs habitants puissent s'abonner à sa distribution.

Quelques années à peine après la mise en service de son réseau, devant le nombre croissant de demandes de raccordement, la Ville craint déjà la pénurie et la saturation du système du Hain. Elle tente de limiter l'expansion du service dans l'agglomération.

En 1870, la Ville veut établir un tarif différentiel en frappant les consommateurs des communes suburbaines d'une redevance plus élevée que celle décrétée pour les Bruxellois. Les édiles des faubourgs s'opposent aux prétentions de la Ville.

Durant l'été 1872, la pénurie en eau est telle que la Ville décide de réaliser des galeries filtrantes sous le bois de la Cambre d'abord, sous la forêt de Soignes ensuite.

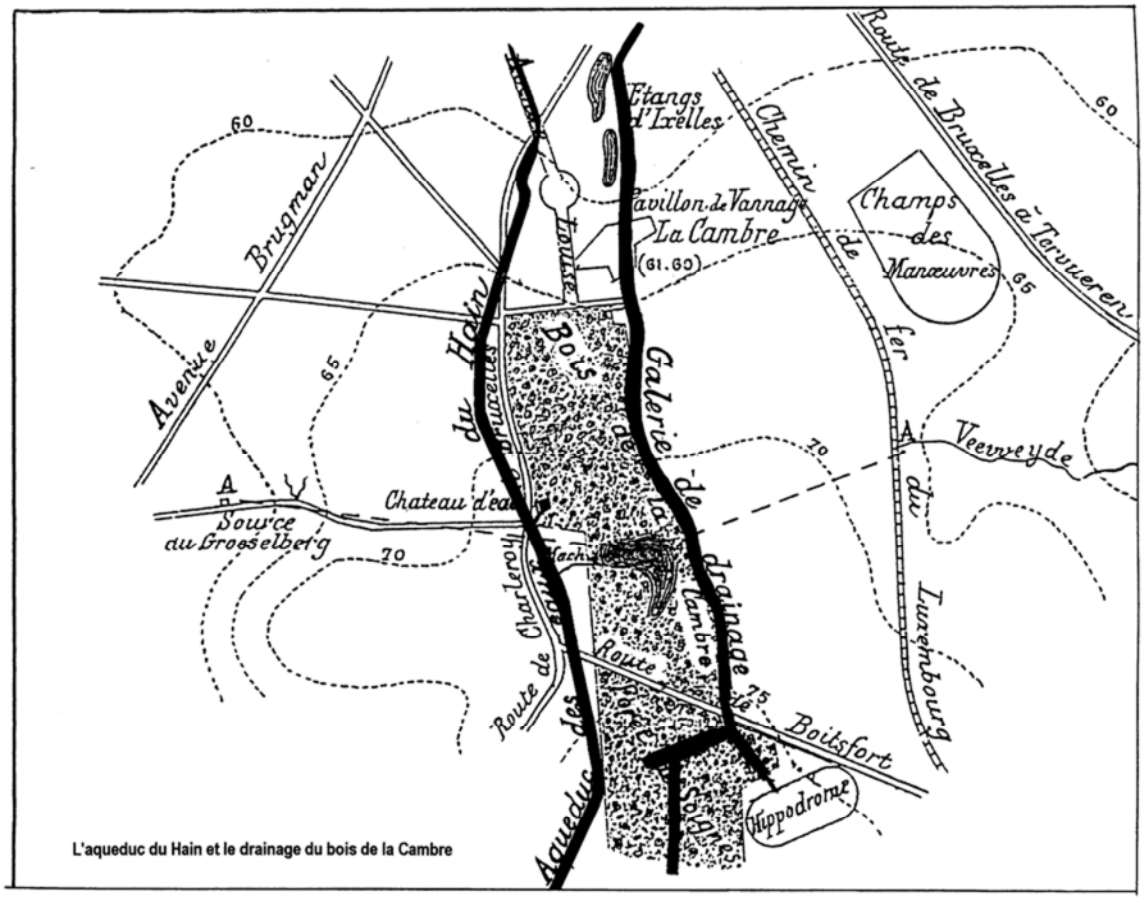

L'aqueduc du Hain et le drainage du bois de la Cambre

Le 14 juillet 1881, la Ville annonce aux administrations locales que "*de crainte que les travaux qu'elle effectuerait pour augmenter le service des eaux ne soient inefficaces, elle avait décidé de ne plus autoriser le prolongement des conduites d'eau dans les communes suburbaines*".

Le 20 juin 1885, les délégués des communes d'Anderlecht, d'Ixelles, de Laeken, de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Gilles et de Saint-Josse-ten-Noode constituent la première "Commission Communale" en vue de permettre aux communes de l'agglomération bruxelloise d'organiser un service des eaux en rapport avec les nécessités de la population.

Une demande est adressée au Gouverneur du Brabant afin de convoquer une réunion officieuse entre les communes suburbaines et la Ville en vue de trouver une solution donnant satisfaction à tous les besoins et à tous les intérêts.

En vain.

1891

Une nouvelle commission tient sa première réunion en la maison communale de Saint-Josse-ten-Noode le 11 mai 1891, en présence des délégués des communes d'Auderghem, Etterbeek, Ixelles, Laeken, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Vilvorde.

Elle ne réussit pas à convaincre la Ville de Bruxelles de s'associer aux délégués présents pour trouver un terrain d'entente à la mise à exécution d'un projet commun assurant à l'agglomération bruxelloise une abondante distribution d'eau d'excellente qualité, à bon marché et à pression suffisante pour les services de secours en cas d'incendie.

Sous l'impulsion d'Armand Steurs, les délégués de neuf communes procèdent à la création d'une société pour prendre en charge l'approvisionnement en eau tant attendu.

Le 12 décembre 1891, par devant Me Charles-Albert-Henri De Ro, notaire résidant a Saint-Josse-ten-Noode, il est formé une société coopérative sous la dénomination de

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE DES EAUX

de l'agglomération bruxelloise

Lors de l'assemblée générale tenue le même jour, Armand Steurs est nommé Président.

La société a pour objet :

l'établissement d'un service de distribution d'eau pour les communes de l'agglomération bruxelloise et toutes autres, et l'exploitation de ce service pendant la durée des concessions.

Elle peut faire toutes opérations se rattachant à son objet principal.

Toutefois, aucun projet d'adduction d'eau ne sera mis à exécution s'il n'a, au préalable,

- été approuvé par les conseils communaux des quatre grandes communes fondatrices (Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek), et
- adopté, en outre, par une assemblée générale à la majorité des trois quarts des voix.

Le 17 décembre 1892, l'Assemblée générale décide de l'amenée immédiate des eaux de sources du Bocq.

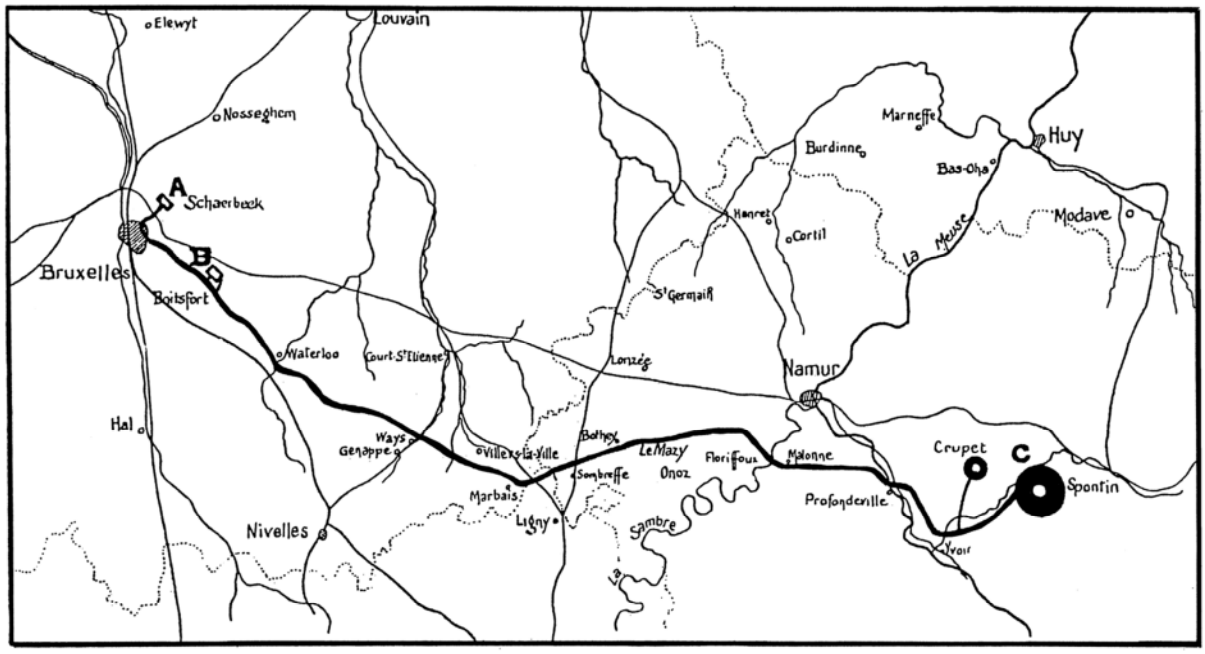

AB: Conduites principales de distribution. B.C Conduite d'amenée. ● Région de captage des sources. ▭ Réservoirs

Longue de 82 km, la conduite d'amenée part de Spontin à la cote 177.30 et arrive au réservoir de tête dit de Boitsfort à la cote 115.80.

Les travaux de captage et d'adduction

L'arrêté royal du 11 juillet 1894 approuve les conventions par lesquelles les communes de Spontin, Sovet et Durnal cèdent le droit de capter les sources dont elles sont propriétaires.

Les travaux de captage sont adjugés le 12 novembre 1894. Suivant le cahier des charges adopté le 20 août 1894 par le Conseil d'Administration, l'entreprise comprend les travaux et fournitures à effectuer pour l'établissement des ouvrages destinés à capter les sources situées dans la vallée du Bocq entre Spontin et Reuleau.

Les travaux pour le captage des sources et pour l'amenée des eaux commencent au printemps 1895.

Le 7 mars 1896, le Conseil d'Administration décide de procéder à l'établissement

- d'un réservoir d'une capacité de 25.000 m3, dans la forêt de Soignes, et
- d'un réservoir de 15.000 m3 de capacité dans les terrains acquis par la Compagnie le long de la rue de Linthout.

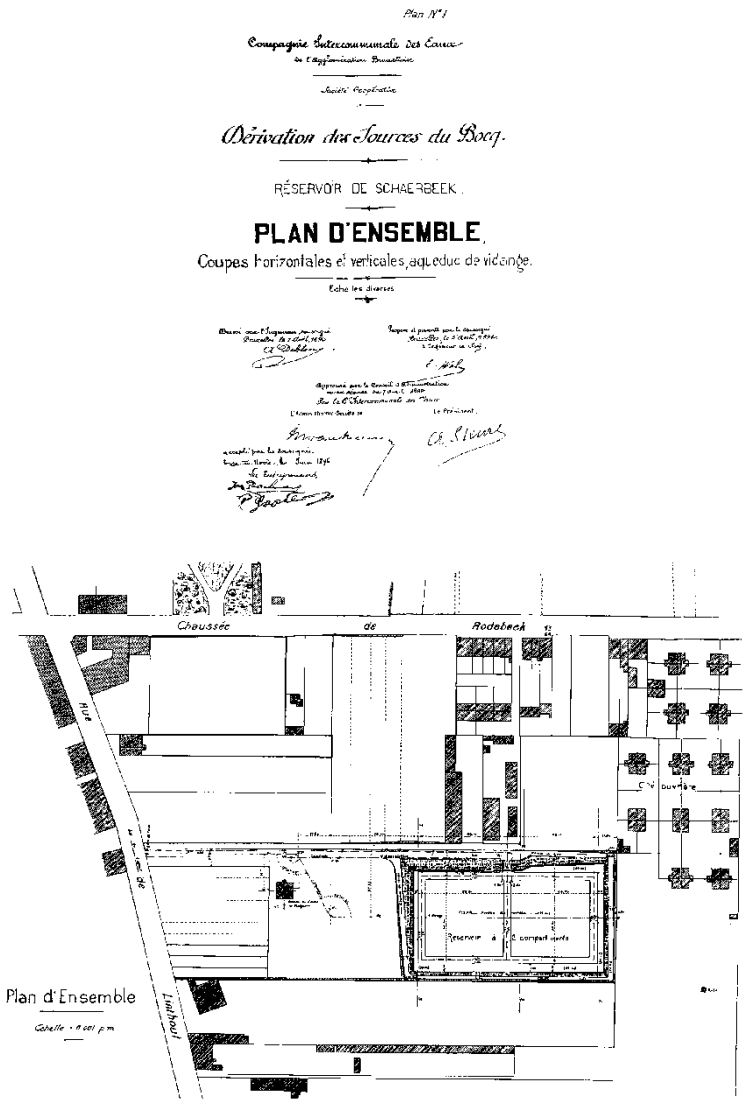

Pour compléter les systèmes de captage des sources dans le bassin du Bocq, le Conseil d'Administration adopte, le 13 mars 1897, le cahier des charges pour le captage des sources acquises par la Compagnie dans la commune de Durnal.

Le Conseil d'Administration adopte le 10 avril 1897 le cahier des charges pour l'établissement, dans l'agglomération bruxelloise et à proximité de cette agglomération, des grosses conduites d'eau de divers diamètres avec leurs accessoires.

Il s'agit des conduites à établir entre le réservoir de Boitsfort et "Ma Campagne", et entre "Ma Campagne" et la place Bara ainsi que des conduites secondaires dans les rues des communes d'Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode et Schaerbeek.

Le dispositif prévu pour les passages de la Meuse et de la Sambre consiste en un massif en béton encastrant trois files de tuyaux en acier laminé et rivé, le tout étant échoué ensemble sur toute la largeur de la rivière. Le siphon de Sambre est placé les 21 et 22 septembre 1897, celui de Meuse le 6 janvier 1898.

Steurs et les membres du Conseil d'administration sur les zones de captage

La traversée de la Meuse

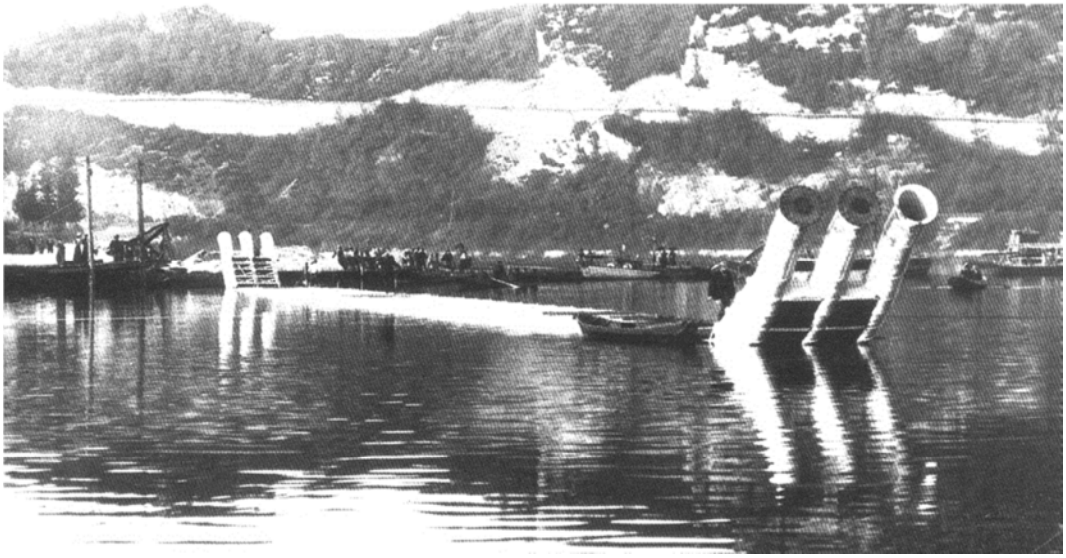

L'arrivée de l'eau

" L'eau des sources dites du Bocq nous est arrivée. Le 1er janvier 1899, elle a fait chez nous sa joyeuse entrée, saine et abondante comme elle nous avait de promise ", écrivaient les commissaires dans leur rapport du 28 mars 1899.

Au jour promis - 1er janvier 1899 -, les communes des faubourgs reçoivent les eaux captées à diverses sources de la vallée du Bocq.

La Compagnie s'est acquittée de ses engagements.

La Compagnie offre à son Président une oeuvre de Dillens, "La Source" en mi-grandeur.

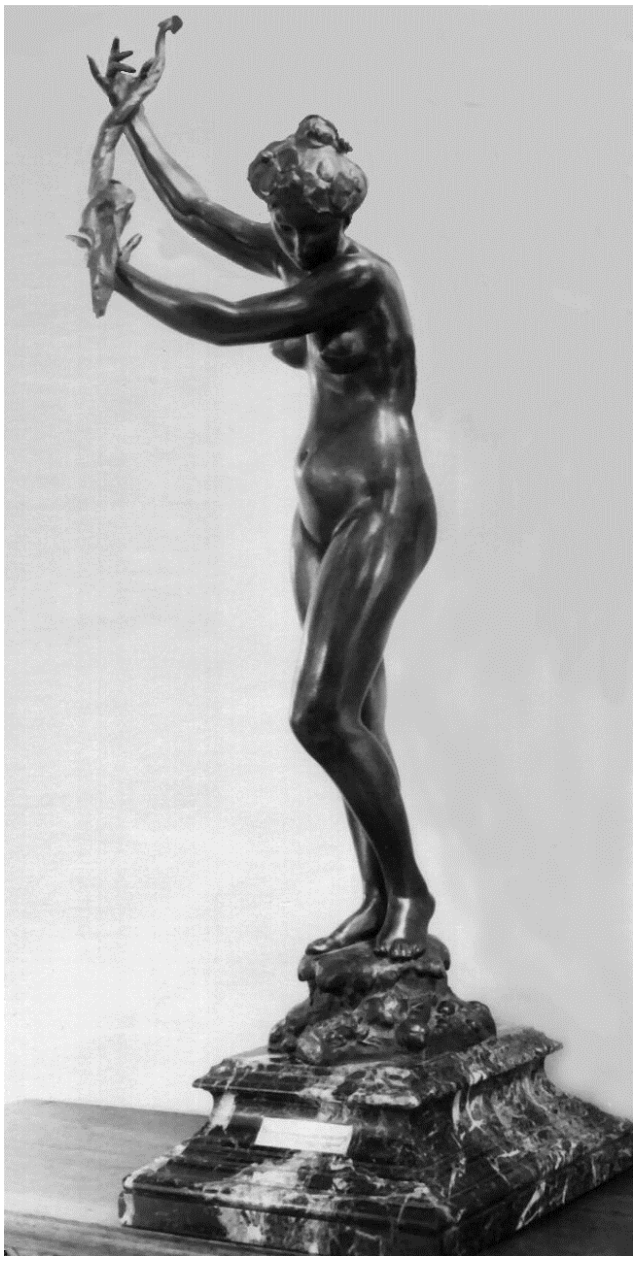

Une grande fête devait être organisée, malheureusement la santé d'Armand Steurs en décida autrement.

La maison du notaire De Ro devant qui furent signés les statuts de la compagnie en 1891 et l'avenue de l'astronomie (montage de cartes postales anciennes)

En 2011

1911

NOUVELLE MAISON COMMUNALE

D'une maison d'artiste à une maison communale

Par un acte daté du 29 mars 1841, le violoniste Charles-Auguste de Bériot (1802-1870) acquiert de Mme Vve Blampain un immeuble sis avenue de l'Astronomie, n°11 à Saint-Josse-ten-Noode.

L'atlas cadastral parcellaire de Philippe-Christian Popp donne une idée du bien acquis par de Bériot :

N° de la parcelle	Nature des propriétés	Contenance de chaque parcelle (ares)
548	**Maison**	**0,47**
549a	**Maison et cour**	**2,64**
547b	**Jardin**	**15,58**
546b	**Maison et bâtiment**	**3,52**

Le plan ci-après qui se trouve aux archives communales, donne quelques informations sur le contenu de la propriété.

Ainsi au rez-de chaussée, à gauche d'un long vestibule d'entrée se trouvent deux salons, trois chambres, un cabinet, "des lieux à l'anglaise" sous le grand escalier tandis que vers la droite s'étendent une cuisine, une buanderie,une remise, une sellerie et une écurie pour quatre chevaux.

Une galerie de presque vingt mètres de long borde ces diverses pièces et donne à gauche sur l'escalier de service et à droite sur une autre écurie pour quatre chevaux.

Dans le jardin derrière la maison, se dressent vers la gauche des fourneaux, une serre, et une suite de hangars et magasin à charbons.

A l'avant de la maison, s'étend un jardin ayant en son centre un bassin avec jet d'eau et à l'extrême droite la loge du concierge.

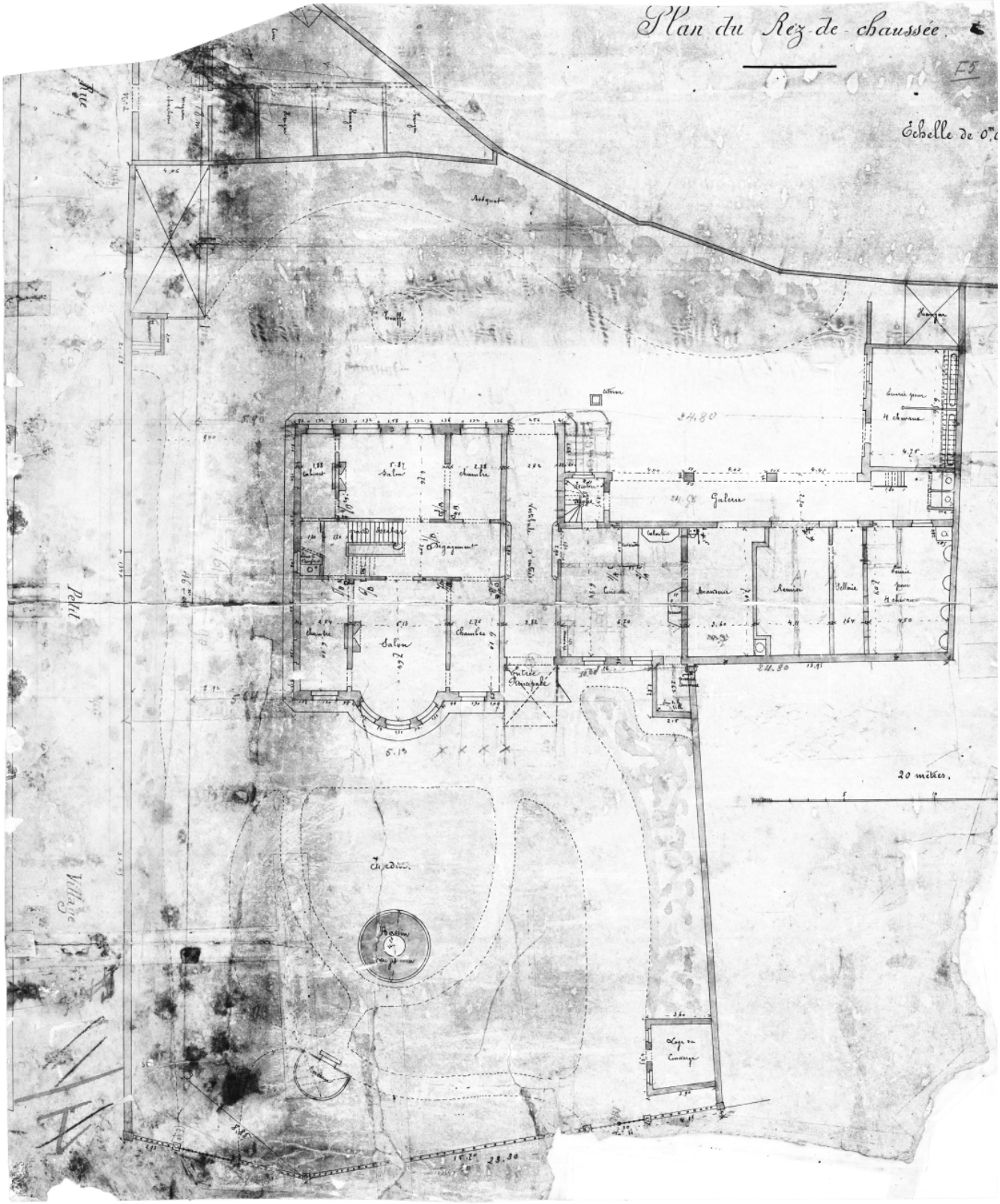
Plan du Rez-de-chaussée.
F5
Échelle de 0m,
Rue
Petit
Village
Salon
Chambre
Galerie
Entrée principale
Jardin
Loge du Concierge
20 mètres.

1868 Acquisition par la Commune de la propriété de Bériot

Le 30 octobre 1868, est soumise au Conseil communal la proposition d'acquérir la propriété de M. De Bériot de gré à gré ou par voie d'expropriation.

L'ordre du jour appelle une demande en autorisation d'acquérir ou d'exproprier au besoin la propriété de M. de Bériot.

M. le Bourgmestre. — La résolution dont le texte suit est mise en discussion, savoir :

Le Conseil communal,

Vu l'importance toujours croissante des divers services de l'Administration communale, et par suite la nécessité d'agrandir les locaux actuellement existant ;

Considérant que la propriété de M. De Bériot, désignée ci-après, se trouve dans des conditions très-favorables pour recevoir la destination de *Maison Communale*, sous le triple rapport de sa situation, de sa contenance et de la disposition intérieure des constructions qui y sont érigées ;

Vu l'article 76, n° 4, de la loi communale du 30 mars 1836 ;

Vu le procès-verbal de l'information de commodo et incommodo clôturé le 27 octobre courant, constatant que la demande d'acquérir de gré à gré, ou d'exproprier au besoin pour cause d'utilité publique, la propriété dont il s'agit, n'a soulevé aucune opposition ni observation ;

Vu le plan des lieux et le procès-verbal de l'expertise ;

Décide :

Art. 1er. La commune de Saint-Josse-ten-Noode demande l'autorisation nécessaire aux fins d'acquérir de gré à gré, ou d'exproprier au besoin, pour cause d'utilité publique, la propriété située rue de l'Astronomie, à l'angle de la rue du Petit-Village, portée au cadastre S. B. N° 548, 549a 547b et 546b pour une contenance de 22 ares 21 centiares.

Art. 2. Expédition de la présente sera, par la voie ordinaire de la correspondance, transmise à l'avis de la Députation permanente et à l'approbatien du Roi.

— Ce projet de résolution est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une voix, celle de M. Jacobs.

1887 Projet d'agrandissement de la maison communale

En séance du 7 mars 1887, le conseil communal sous la présidence du Bourgmestre Armand Steurs discute du rapport de sections :

" Votre troisième Section est d'accord avec le Collège pour reconnaître que les locaux actuellement occupés par les bureaux de l'administration sont insuffisants, et que leur agrandissement s'impose, tant dans l'intérêt de la bonne marche des divers services que dans l'intérêt même du public.

Votre Section estime également, Messieurs, qu'à défaut de pouvoir procéder à l'édification d'un nouvel Hôtel communal, ce qui nous entraînerait à une dépense d'au moins trois à quatre cent mille francs, dépense que la situation financière de la commune ne nous permet pas de faire pour le moment, il y a lieu de procéder, non à des travaux importants d'agrandissement, mais simplement à la construction des locaux strictement nécessaires."

Votre Section estime également, Messieurs, qu'à défaut de pouvoir procéder à l'édification d'un nouvel Hôtel communal, ce qui nous entraînerait à une dépense d'au moins trois à quatre cent mille francs, dépense que la situation financière de la commune ne nous permet pas de faire pour le moment, il y a lieu de procéder, non à des travaux importants d'agrandissement, mais simplement à la construction des locaux strictement nécessaires."

Dans son intervention, l'échevin Henri Frick développe les arguments suivants :

…" Le travail qu'il s'agit de faire, consiste à agrandir les locaux existants, à améliorer autant que possible les bâtiments dans lesquels l'administration communale est logée dans des conditions de misère que vous êtes tous à même d'apprécier. La Maison communale est un peu la maison de tout le monde ; la majorité du Collège a pensé qu'il fallait l'améliorer de façon à ce qu'elle répondît plus ou moins bien à sa destination.

Il importe que notre Maison communale ait ce cachet de propreté, de bon ordre et de confort qui distingue la demeure de l'homme d'ordre, soigneux de ses intérêts, à quelque degré de l'échelle sociale qu'il se trouve placé.

Or, veuillez constater ce qui existe actuellement. Voyez ces locaux des bureaux de la population et de l'état-civil, de la caisse communale ; voyez les couloirs que traverse le public pour se rendre à nos séances, et dites-moi si tout cela n'est pas d'un aspect délabré ; dites-moi si les installations de nos bureaux ne sont point aussi défavorables au public qu'elles sont nuisibles à la bonne marche des services. Dites-moi si tout cela, en un mot, a le cachet de propreté, de bon ordre et de confort, dont je vous parlais tantôt."…

Les deux plans ci-après établis en mars 1887 et acceptés par le Collège sous la Présidence d'Armand Steurs, Bourgmestre, montrent le nouvel agencement des locaux dans la partie à droite du vestibule d'entrée en référence au plan de l'immeuble de Bériot.

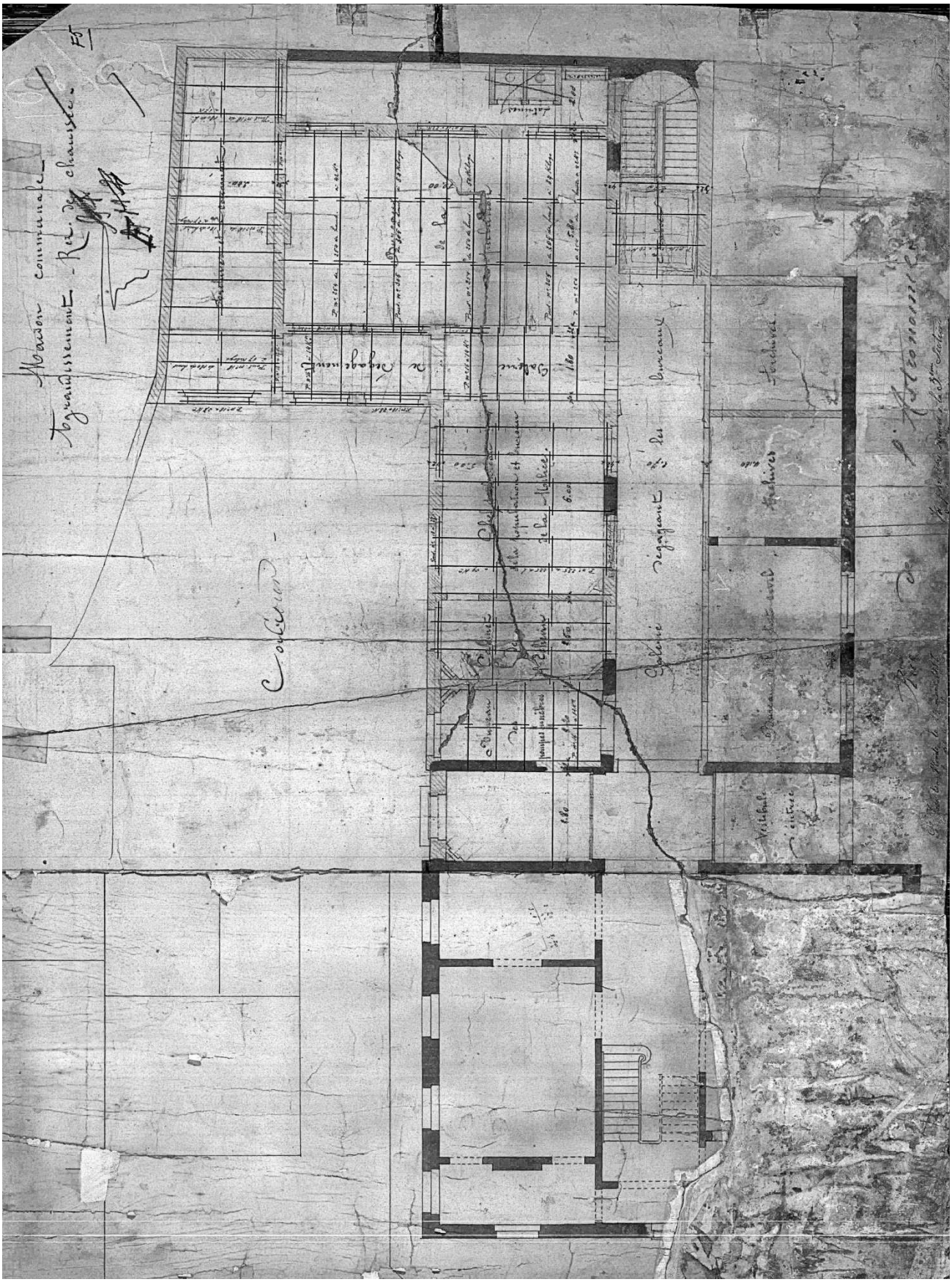
Maison communale
Agrandissement - Rez de chaussée
Galerie
Archives
Vestibule
Bureau

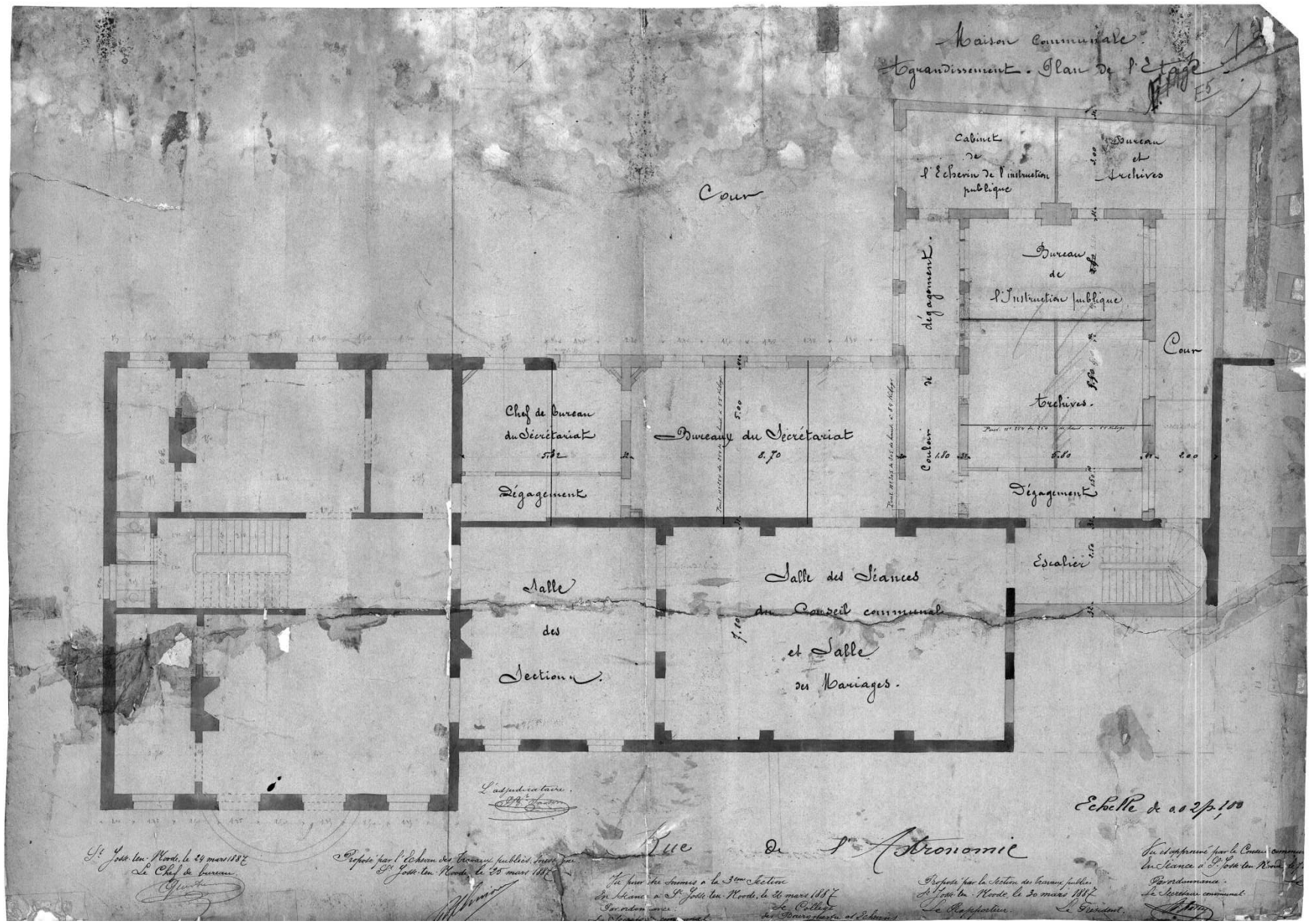
Maison communale.
Agrandissement. Plan de l'étage
Cour
Cabinet de l'Echevin de l'instruction publique
Bureau des Archives
Bureau de l'Instruction publique
Archives.
Couloir
Dégagement
Cour
Chef de bureau du Secrétariat
Bureau du Secrétariat
Dégagement
Dégagement
Escalier
Salle des Sections.
Salle des Séances du Conseil communal et Salle des Mariages.
L'adjudicataire.
Echelle de 0.02 p. 1.00
Rue de l'Astronomie
St Josse ten Noode, le 29 mars 1887
Le Chef de bureau
Proposé par l'Echevin des travaux publics. Ixelles, le
St Josse ten Noode, le 25 mars 1887
Vu par les soussigné à la 3me section
Le Schaerbeek
St Josse ten Noode, le 28 mars 1887
Le Collège
Proposé par la section des travaux publics
St Josse ten Noode, le 30 mars 1887
Le Rapporteur
Le Président
Vu et approuvé par le Conseil communal
en séance à St Josse ten Noode, le
Par ordonnance :
Le Secrétaire communal

Au rez de chaussée, à droite du vestibule d'entrée le bureau de l'état civil, accolé à des archives.

A l'extrème droite, les bureaux de la Population.

Au 1er étage, se trouvent la salle des sections, salle de séances du conseil communal et la salle des mariages.

En face, le bureau du Chef de bureau du Secrétariat et les bureaux du secrétariat.

A l'extrème droite, le cabinet de l'Echevin de l'instruction publique, un bureau d'archives, et le bureau de l'Instruction publique.

En face le bureau des pompes funèbres, le cabinet de l'échevin, puis le bureau du chef de la population et le bureau de la Milice.

1911 NOUVELLE MAISON COMMUNALE

En 1908, les Autorités communales proposent une nouvelle transformation de la maison communale.

Un concours d'architecture est organisé pour son agrandissement.

Alors que le jury a choisi le projet des architectes Van Wassenhoven et Charle, le conseil communal donne la préférence à l'architecte Govaerts.

La nouvelle maison communale sera inaugurée le 14 mai 1911 par le bourgmestre Henri Frick.

Une plaque rappelant l'évènement est toujours visible sur le mur du hall d'entrée.

Des médailles seront frappées à l'occasion de l'inauguaration.

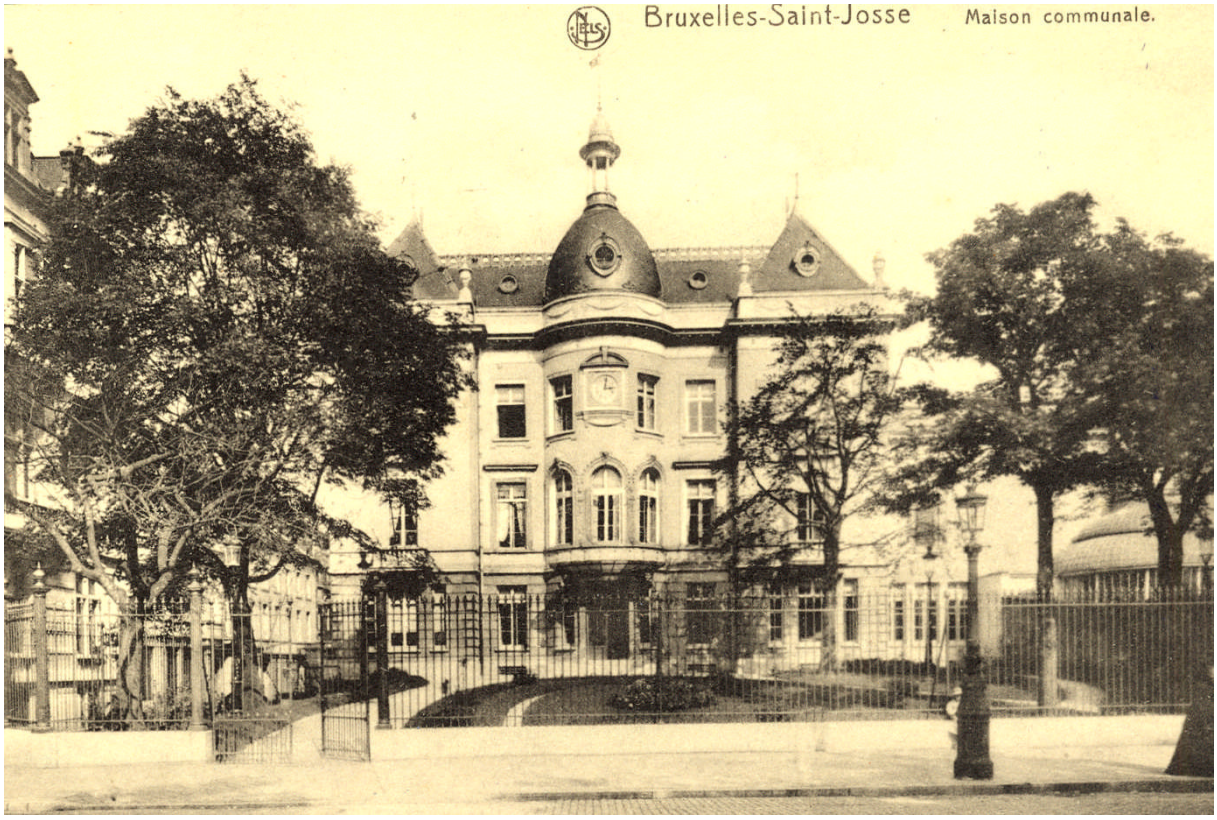
Bruxelles-Saint-Josse
Maison communale.

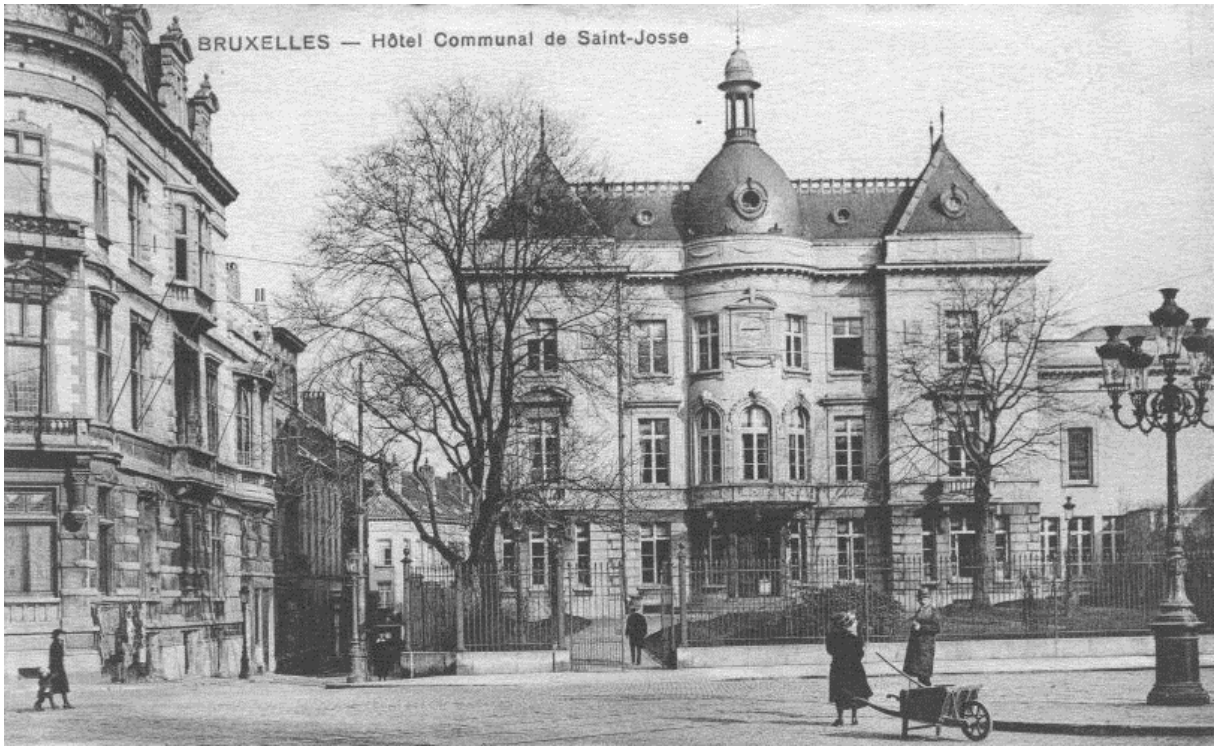
BRUXELLES — Hôtel Communal de Saint-Josse

AUTOUR DE LA MAISON COMMUNALE circa 1911

LE MONUMENT AUX EAUX DU BOCQ

Un monument en l'honneur de l'eau qui occupera vingt ans de la vie politique Ten-Noodoise pour lui trouver un endroit où l'ériger d'abord, pour sa consommation d'eau ensuite : un comble!

A la mort d'Armand Steurs le 16 octobre 1899, le Collège réuni en urgence propose au conseil communal les mesures suivantes: des funérailles officielles auxquelles il sera donné la plus grande solennité possible, une concession au cimetière communal, l'attribution du nom "Place Armand Steurs" à l'endroit appelé jusqu'alors "Place des Milices".

Le conseiller communal Bottiau suggère une conception plus large de l'hommage à Armand Steurs, à savoir l'érection d'un monument à la mémoire du travail réalisé par Armand Steurs.

Cette proposition trouve rapidement écho parmi les autorités politiques.

Le 16 novembre 1899, le Collège propose de mettre au concours un projet de fontaine monumentale à ériger place Armand Steurs, le médaillon de M. A. Steurs étant encastré sur une des faces. Le coût du monument ne doit pas dépasser 25000 frs à répartir entre l'Etat, les provinces et les communes intéressées.

Le 11 juin 1902, un appel est lancé aux artistes belges pour un projet de fontaine monumentale à ériger sur une des places publiques de Saint-Josse.

Le 12 janvier 1903, le jury sous la présidence du Bourgmestre Henri Frick, composé d'un représentant des communes de Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, du président de la Compagnie Intercommunale des Eaux, de trois statuaires et d'un architecte retient le projet "Nunc" du sculpteur Kemmerich et de l'architecte Sneyers.

Le lauréat connu, reste à trouver le meilleur emplacement pour ce monument.

Dans le journal "Le Soir" du 21 janvier 1903, on parle de la place Rogier en particulier grâce à la présence de nombreuses sources qui fourniraient l'eau au monument. On imagine d'y creuser un puits artésien de plus de 100 m de profondeur.

Le 22 janvier 1904, le journal " Le Petit Bleu " signale que le projet pose problème à l'administration des chemins de fer.

* * *

Le monument du Bocq. — Le jury du concours pour l'érection de ce monument-fontaine s est réuni hier avec les auteurs du projet couronné, MM. Kemmerich et Sneyers, afin d'examiner les détails matériels d'exécution et de discuter la question d'emplacement.

L'avis général a été que le meilleur emplacement serait la place Rogier. Le monument est à « l'échelle » exacte de la place; avec ses lignes simples et sa masse imposante, il ferait là un excellent effet, et contribuerait à embellir notablement cette entrée de ville.

De plus, le sol étant plein de sources, l'eau ne manquerait pas pour alimenter la fontaine, et l'on n'aurait pas à craindre l'inconvénient dont souffrent la plupart des fontaines bruxelloises, celui d'être presque toujours à sec.

Souhaitons que les pouvoirs publics se mettent d'accord sur ce point.

* * *

"Le Soir" 21 janvier 1903

A TRAVERS LA VILLE

—o—

LE MONUMENT DE L'INTERCOMMUNALE DES EAUX :

Nous avons dit que l'administration des chemins de fer avait refusé à l administration de Saint-Josse-ten-Noode l'autorisation d'ériger le monument de l'Intercommunale des eaux sur le terre-plein de la place Rogier, „parce que, dans certains cas, cela pourrait gêner la circulation". Sur l'avis du jury, qui a choisi le monument de MM. Kemmerich et Snyers, la Société vient de revenir à la charge, insistant auprès de l'administration pour obtenir l'autorisation demandée. Ainsi que le montre le croquis que nous reproduisons, ce monument ferait le meilleur effet sur la place Rogier, et l'on peut se demander si le scrupule de l'administration des chemins de fer n'est pas exagéré.

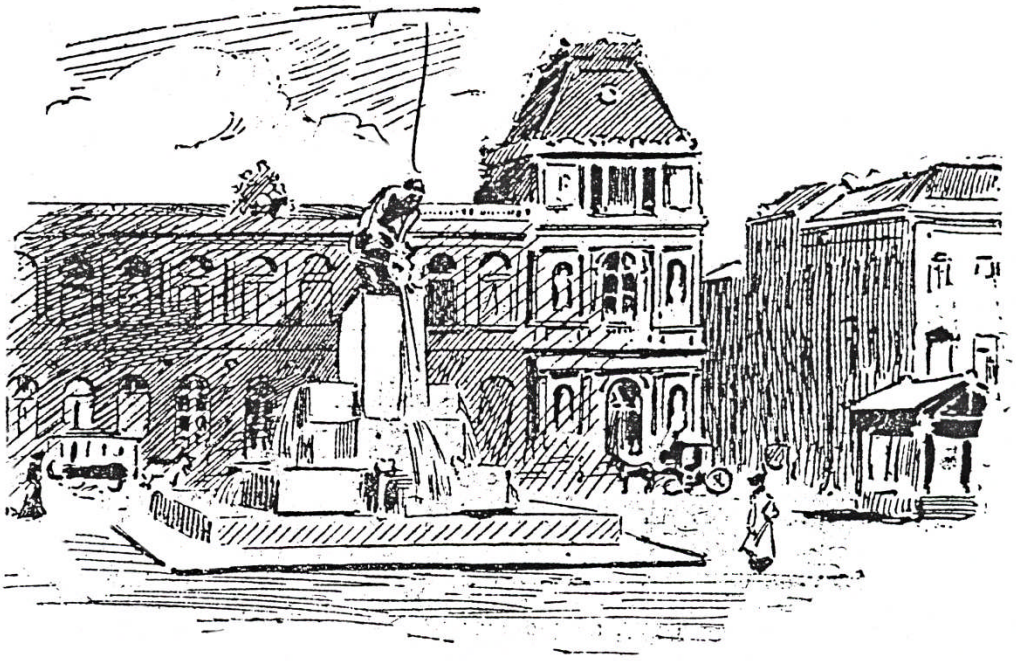

Le Petit Bleu 22-01-1904

Lors du conseil communal du 20 décembre 1905, il sera proposé de placer le monument sur le terre-plein de l'Observatoire, en face de la maison communale. Le projet peut avancer, reste à résoudre la manière d'alimenter le monument en eau.

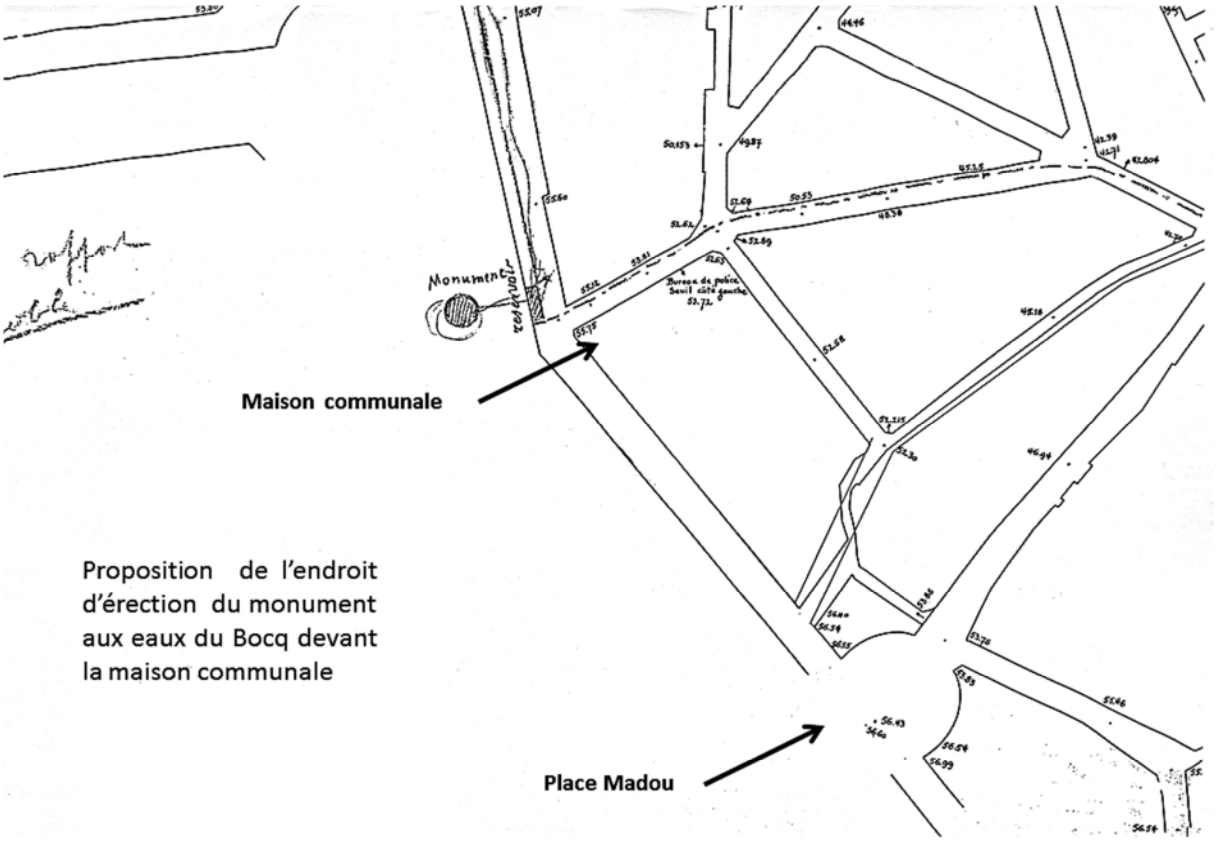

Le 22 janvier 1907, la commune avertit la Compagnie des Eaux qu'elle a donné l'ordre de débuter les travaux et l'interroge sur la possibilité de récupérer l'eau de la fontaine en vue de l'utiliser pour l'arrosage de certaines artères dans les parties basses de la commune, vers la place Saint-Josse ou la place Rogier.

Les autorités communales annoncent que l'inauguration du monument aura lieu le 5 juin 1909 à 4 ½ heures de l'après-midi "*pour ne pas exposer les invités et les enfants des écoles aux inconvénients d'une température trop élevée, en cas de grande chaleur*".

Le 14 juin 1909, la Compagnie des Eaux attire l'attention de la Commune sur la consommation d'eau du monument.

Lors du Conseil communal du 16 mars 1910, il est décidé de constituer une commission spéciale de trois membres chargée de proposer un moyen de réduire de façon drastique la consommation actuelle.

L'eau coule à flots.

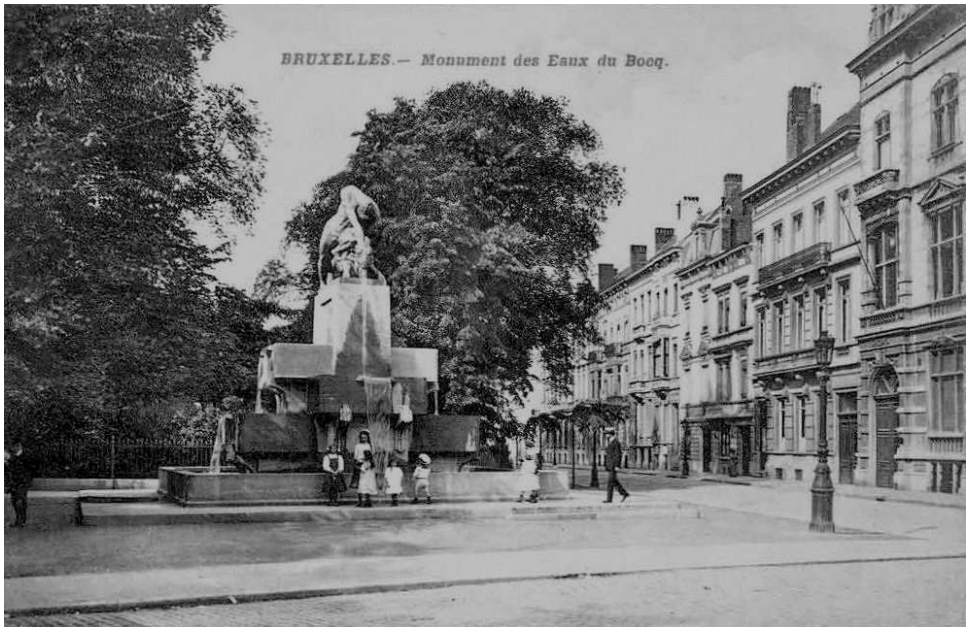

Le monument est privé d'eau.

En 2011

Au conseil communal du 16 juillet 1919, dans la discussion du projet d'aménagement de la Place Armand Steurs, on propose un déplacement éventuel du monument en cette place.

Cependant la fin de vie du monument approche car le sculpteur Kemmerich sera condamné à la peine de mort pour collaboration durant la guerre et lors du conseil communal du 3 décembre 1919, le verdict tombe :

LE MONUMENT SERA SUPPRIMÉ.

Il n'en sera gardé que la pierre bleue avec l'effigie d'Armand Steurs qui sera placée plus tard au square Armand Steurs.

1931

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ARMAND STEURS

LE QUARTIER DE L'EST

En 1884, les autorités communales proposent un plan d'alignement du quartier de l'Est de Saint-Josse-ten-Noode.

En 1888, ils décident de créer une place de plus d'un hectare entre les rues des Moissons et du Moulin, "*si utile pour les fêtes publiques et les exercices de la garde citoyenne*".

En 1890, cette place nouvellement créée prend le nom de "Place des Milices".

Fin 1890, Armand Steurs introduit des permis d'urbanisme pour la construction de quatre maisons aux endroits qui portent les numéros actuels 2, 3, 5 et 6.

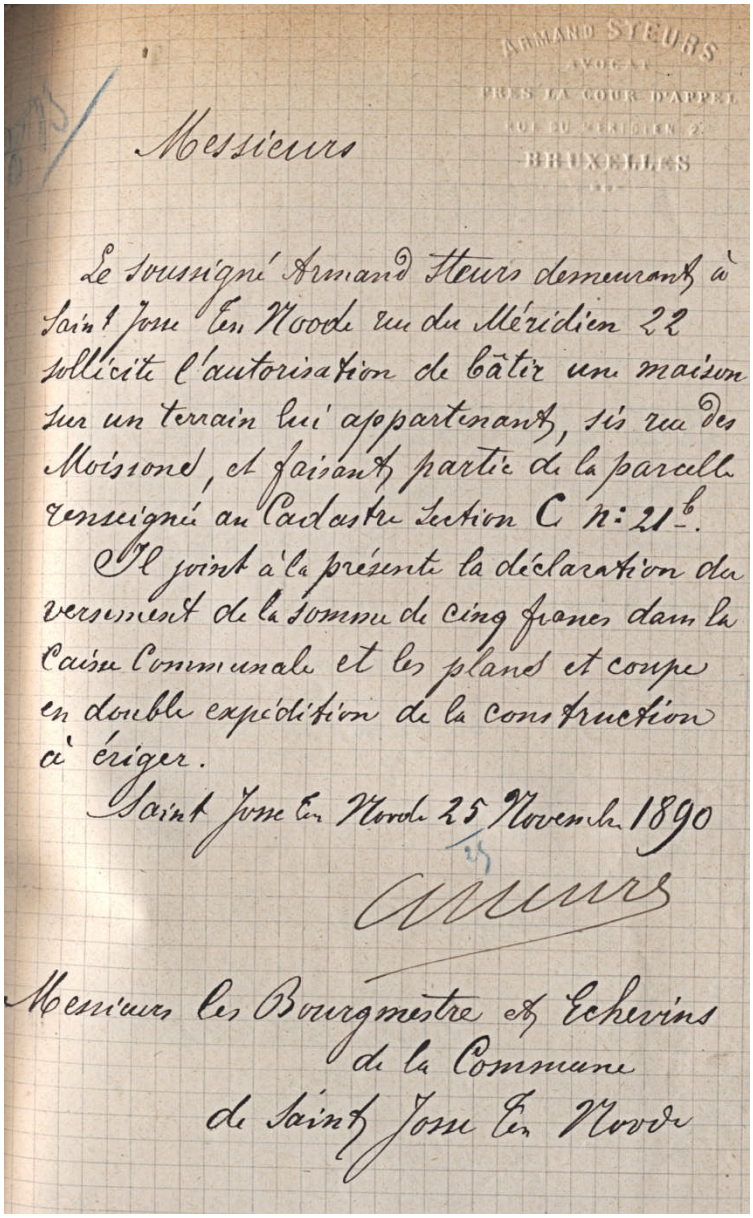

ARMAND STEURS
AVOCAT
PRÈS LA COUR D'APPEL
RUE DU MÉRIDIEN 22
BRUXELLES

Messieurs

Le soussigné Armand Steurs demeurant à Saint Josse ten Noode rue du Méridien 22 sollicite l'autorisation de bâtir une maison sur un terrain lui appartenant, sis rue des Moissons, et faisant partie de la parcelle renseignée au Cadastre section C n: 21b.

Il joint à la présente la déclaration du versement de la somme de cinq francs dans la Caisse Communale et les plans et coupe en double expédition de la construction à ériger.

Saint Josse ten Noode 25 Novembre 1890

Steurs

Messieurs les Bourgmestre et Echevins
de la Commune
de Saint Josse ten Noode

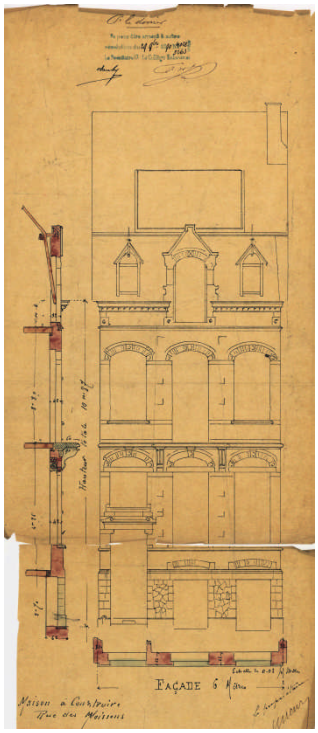
FAÇADE

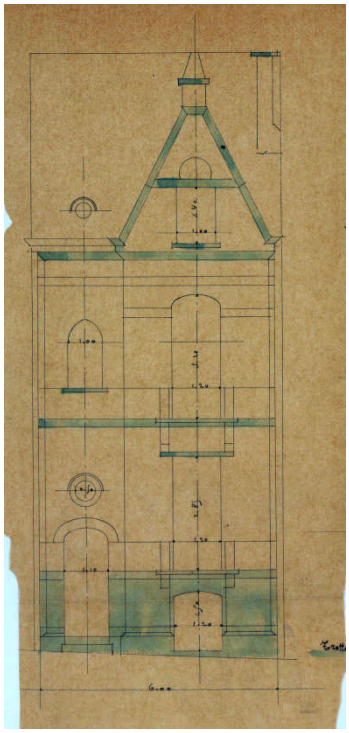

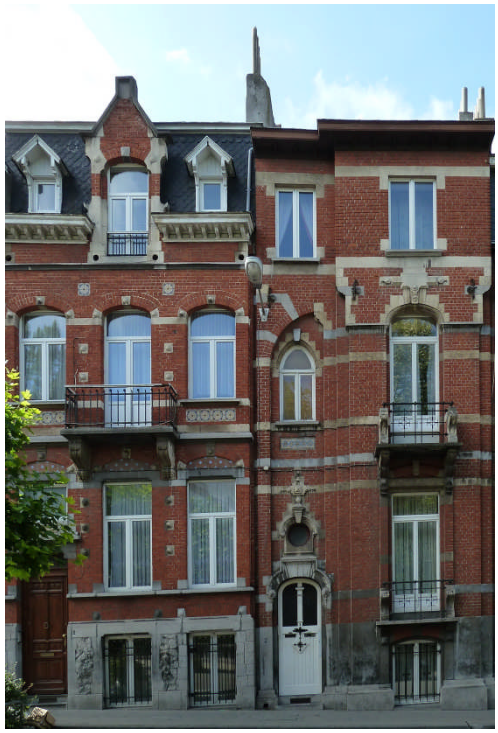

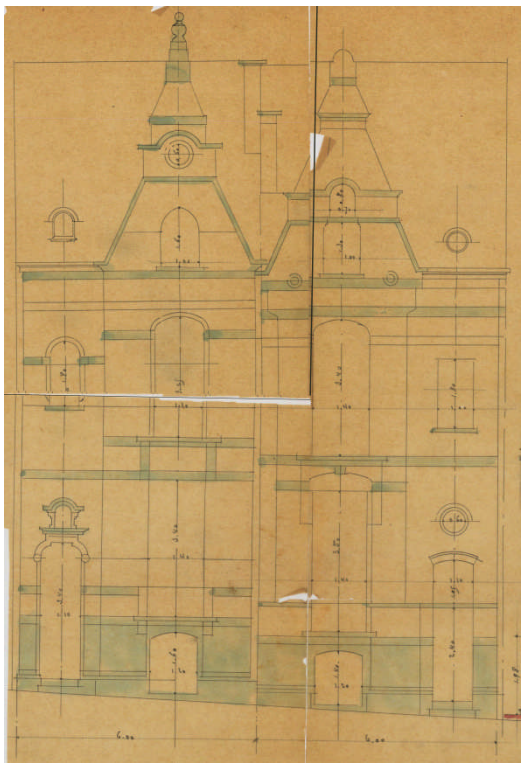

Au travers de la Place, cheminent les trains de la ligne qui relie la gare du Quartier Léopold à la gare du Nord. Il s'agit d'un chemin de fer à ciel ouvert qui sera durant de nombreuses années un souci pour les Autorités communales : la tranchée du chemin de fer devrait être voûtée mais il faudra attendre 1930 pour que ce projet se réalise.

1899

Armand Steurs décède en 1899.

Les Autorités communales décident de débaptiser la Place des Milices et de lui donner le nom de "Place Armand Steurs".

Entre 1902 et 1904, sont construites les maisons portant les numéros 8 à 19.

Le voûtement de la ligne de chemin de fer est fréquemment demandé mais sans succès.

La guerre 1914-1918 reporte une fois de plus le projet et pourtant en 1919, la commune demande à l'architecte-paysagiste BUYSSENS un projet d'aménagement de la Place Armand Steurs.

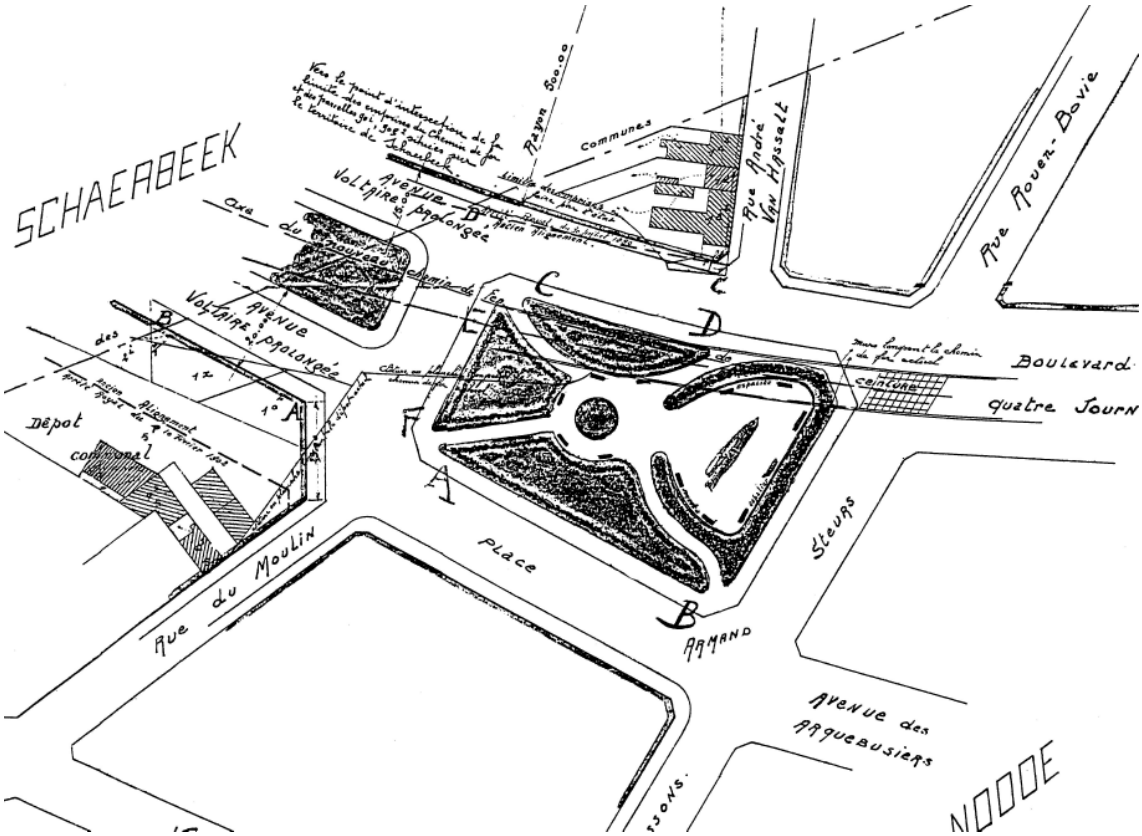

En 1930, le Ministre Lippens annonce que son département débloquera des subsides pour la mise du chemin de fer en tunnel.

La Commune demande alors à l'architecte Eugène Dhuicque un projet d'aménagement de la Place Armand Steurs.

Ce projet est basé sur quatre repères :

- L'arbre du centenaire que les communes avaient été invitées à planter pour fêter le centenaire de la Belgique
- Le monument Steurs
- "La Source" de Julien Dillens
- "Les Carriers" de Guillaume Charlier

Ces quatre éléments sont de nature si différente qu'il n'est pas possible d'établir entre eux une symétrie ni même un balancement quelconque. Il s'en suit que l'aménagement de la place, dans son tracé général doit être asymétrique.

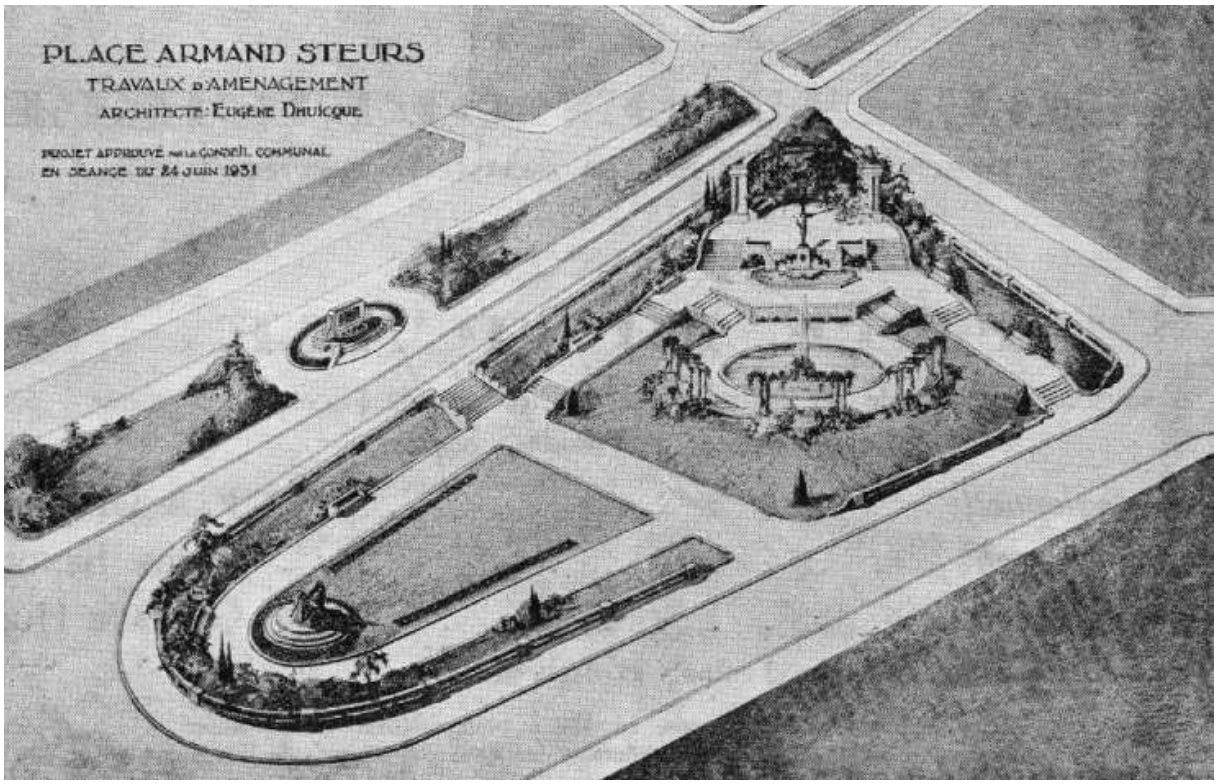

Le projet présenté par Dhuicque sera accepté le 24 juin 1931 par le conseil communal.

L'auteur a été guidé par les considérations essentielles ci-après:

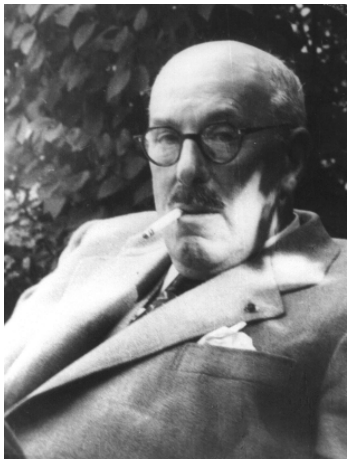

1. Épouser la pente naturelle de la place qui présente entre le point le plus bas (débouché de la rue du Moulin) et le point le plus haut (pont du chemin de fer) une dénivellation de 5 mètres environ.
2. Placer l'arbre du centenaire au point culminant et mettre sa signification en évidence de manière à ce qu'il ne puisse être confondu avec un autre arbre.
3. Multiplier les bancs et les coins intimes, de manière à rendre le square aussi accueillant que possible.

Le projet comprend en ordre principal :

1. <u>une partie inférieure</u> comprise entre la rue du Moulin à gauche et la rue des Moissons à droite d'une part, entre le long côté de la Place A. Steurs vers le bas et la voie inférieure de l'Avenue Deschanel prolongée vers le haut d'autre part.

Cette partie constitue le square proprement dit.

2. une partie supérieure comprise entre les deux voies de l'avenue Paul Deschanel prolongée et aménagée en grande partie sur le voûtement du chemin de fer : le motif central de cette partie est ***le monument Steurs***.
3. entre ces deux parties est installée une sous-station souterraine d' électricité.

Le square est lui-même divisé en deux éléments par une allée centrale :

1. vers Schaerbeek au nord de cette allée, l'élément le moins accidenté est constitué en ordre principal d'une pelouse au centre de l'extrémité circulaire de laquelle prend place un groupe statuaire

"Les Carriers " de Guillaume Charlier.

2. vers la rue des Moissons au sud de l'allée,

   - l'élément le plus accidenté s'étageant suivant une diagonale NO - SE est constitué en ordre principal et partant d'en bas par une grande pelouse avec bassin circulaire.
   - ensuite le soutènement d'une terrasse en palier située 1 mètre au dessus de la dite pelouse avec escaliers y accédant et motifs décoratifs : deux fontaines isolées sur le mur de soutènement, une fontaine avec vasque et miroir d'eau au fond de la dite terrasse.
   - enfin dans l'angle S-E, une deuxième terrasse située encore 1 mètre au dessus de la précédente desservie par des escaliers et sur laquelle est planté ***l'arbre du Centenaire*** qui constitue le centre d'une exèdre avec colonnade.
   - sur le bord de cette dernière terrasse prend place une figure statuaire

" La Source " de Julien Dillens

Architecte E. Dhuicque, Bruxelles.

Architecte E. Dhuicque, Bruxelles.

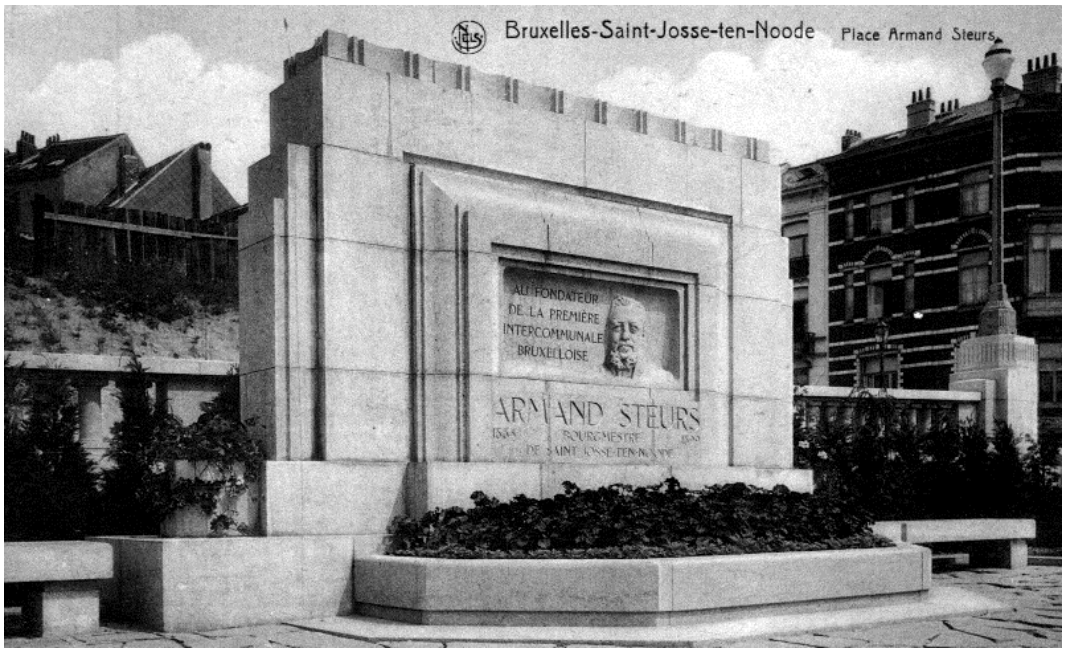
Bruxelles-Saint-Josse-ten-Noode
Place Armand Steurs
AU FONDATEUR
DE LA PREMIÈRE
INTERCOMMUNALE
BRUXELLOISE
ARMAND STEURS
BOURGMESTRE
DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

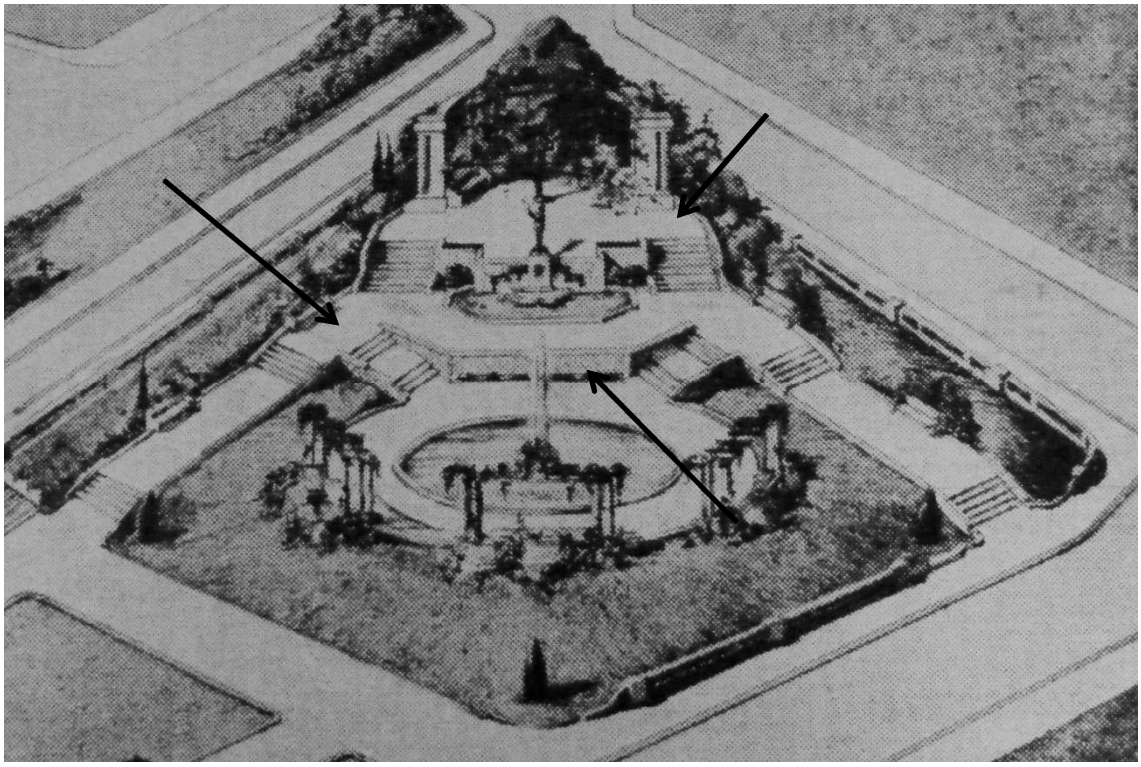
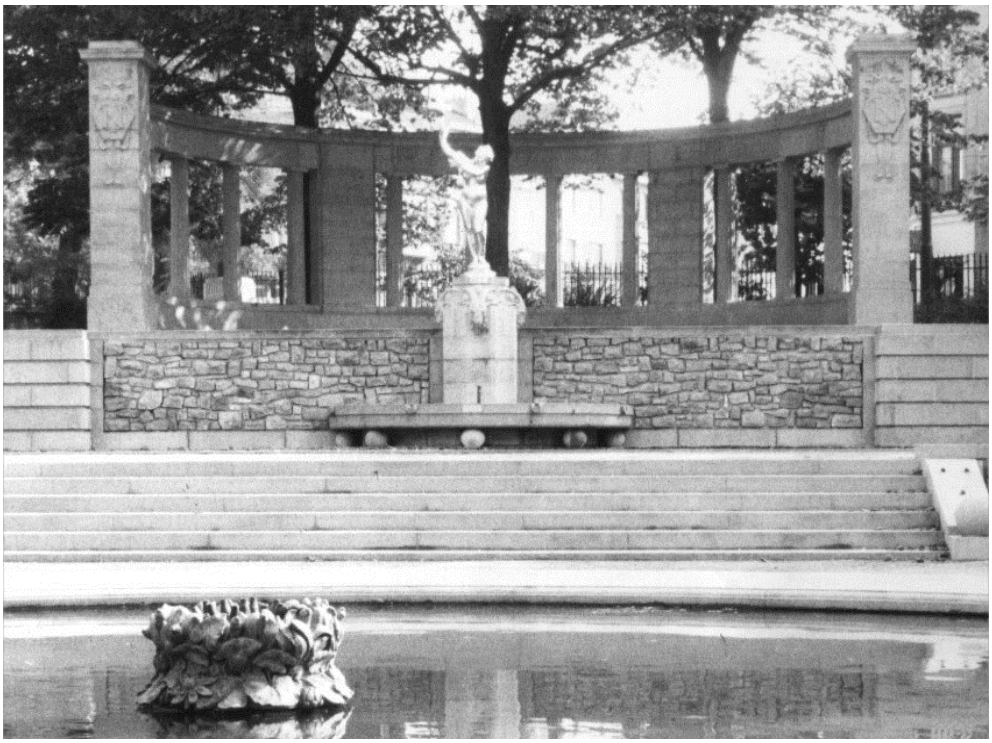
A remarquer que lors de la réalisation de son projet, Dhuicque modifiera la disposition des escaliers au pied de l'exèdre et la position des pergolas autour du grand bassin.